

PAR COURRIEL

Québec, le 15 décembre 2020

Monsieur Julien Delisle
Directeur de l'analyse des politiques et des projets économiques
Ministère des Finances
Julien.Delisle@finances.gouv.qc.ca

**Objet : Question complémentaire – Projet de construction d'un complexe de
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

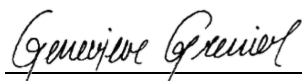
Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, une question à laquelle nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 18 décembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. En réponse à une question de la commission, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a confirmé l'octroi à l'initiateur d'un bloc d'énergie, pouvant atteindre 550 MW, pendant vingt ans et qu'il « pourrait déposer une demande dans le cadre du programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturé au tarif du ministère des Finances » (DQ27.1, p.1). Veuillez préciser les modalités de ce programme et indiquer :
 - En supposant que l'initiateur prenne une décision finale d'investissement en 2022, que les travaux de construction de l'usine débutent en 2023, dont les coûts s'élèveraient à 9 G\$, et que la période d'exploitation commencerait en 2026, est-ce que GNL Québec serait admissible à un rabais sur sa facture d'électricité ?
 - Le cas échéant, quel serait le montant de ce rabais sur sa facture d'électricité (en dollars et en pourcentage) et pendant combien de temps l'initiateur pourrait-il en bénéficier ?

2. En réponse à une question de la commission, vous avez indiqué que « il est estimé qu'un investissement générique de 9 milliards de dollars sur 4 ans, dans le secteur des raffineries et du transport d'hydrocarbure, entraînerait la création de plus de 20 000 emplois au Québec sur quatre ans » (DQ34.1, p.2). Veuillez fournir le nombre pour les emplois directs, indirects et induits.